

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°27/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

Date de la convocation :

21/02/2024

Date d'affichage :

21/02/2024

Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 39

36 Titulaires, 3

Suppléants

Nbre de pouvoirs : 6

Nbre de votants : 45

Secrétaire de séance :

Julien RIVIERE

Étaient présents :

Mrs RAIMONDO, FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°4), BARON, ANDRIN, GILARD, LANDRY, CADOT, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°16), TETART, LEHMULLER, VANHALST, HUARD, DUVAL Georges, PELARD, BARROSO, MAROT, DURAND, LEFEBVRE, BAZONNET, RIVIERE Dominique, RIVIERE Julien, LE BAIL, ROBIN, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, MOULIN, LEBRUN, DEBLOIS CARON, DEBRAS, ROBERT, COURTY, LE GUILLOUS.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme SIWICK déléguée titulaire a donné pouvoir à M. ANDRIN, M. VERPLAETSE délégué titulaire a donné pouvoir à M. BARROSO, M. MYOTTE délégué titulaire a donné pouvoir à M. TETART, Mme LEMAIRE déléguée titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Dominique, M. PASDELOUP délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien.

OBJET : BUDGET PRIMITIF HOTEL PEPINIERE D'ENTREPRISES 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu les statuts modifiés de la CC Pays Houdanais ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article 257-1° du Code Générale des Impôts ;

Vu les statuts de la CC Pays Houdanais ;

Vu la compétence de développement économique de la CCPH ;

Vu sa délibération du 23 février 2005 décidant de créer un budget annexe pour l'Hôtel Pépinières d'Entreprises assujetti à la TVA ;

Vu sa délibération n°49/2022 du 8 juin 2022 fixant les durées d'amortissement des immobilisations ;

Vu sa délibération n°107/2023 du 20 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu sa délibération n°108/2023 du 20 décembre 2023 fixant les durées d'amortissement en M57 ;

Vu sa délibération n°111/2023 du 20 décembre 2023 actant de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;

Vu sa délibération n°26/2024 du 28 février 2024 décidant la reprise anticipée des résultats 2023 et des reports 2023 au BP 2024 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 février 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 février 2024.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : Adopte le budget primitif 2024 de l'Hôtel Pépinière d'Entreprises arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 384.00 €
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	26 200.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	58 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	146 000.00 €
TOTAL	255 084.00 €

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024
023 - Virement à la section d'investissement	28 824.00 €
011 - Charges à caractère général	102 400.00 €
012 - Charges de personnel	53 700.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	63 340.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	510.00 €
66 - Charges financières	3 110.00 €
67 - Dépenses exceptionnelles	200.00 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions	3 000.00 €
TOTAL	255 084.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	Reports 2023	Recettes nouvelles	Proposition BP 2024
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	28 824.00 €	28 824.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	63 340.00 €	63 340.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	53 847.60 €	53 847.60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	5 999.40 €	5 999.40 €
TOTAL	- €	152 011.00 €	152 011.00 €

DEPENSES

Chapitre	Reports 2023	Dépenses nouvelles	Proposition BP 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	42 456.00 €	42 456.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	24 384.00 €	24 384.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	70 000.00 €	70 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	15 171.00 €	15 171.00 €
TOTAL	- €	152 011.00 €	152 011.00 €

ARTICLE 2 : Dit que le budget primitif 2024 a été voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 1^{er} mars 2024
Publiée ou notifiée, le 1^{er} mars 2024

A Maulette, le 1^{er} mars 2024

**Le Président,
Jean-Marie TETART**

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président
Jean-Marie TETART**



**Le secrétaire de séance,
Julien RIVIERE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr